

CPE (SUITE)



Agente-conseil en soutien pédagogique et technique

- Un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance ou un DEC en techniques d'éducation en services de garde; OU
- Toute équivalence (par exemple : un diplôme universitaire dans un domaine lié notamment à la petite enfance, au soutien pédagogique ou à l'intervention éducative jumelée à une expérience de travail en CPE).

Agente de conformité

- Un diplôme d'études collégiales (DEC) relevant du secteur de l'éducation et des sciences sociales, humaines ou administratives OU l'équivalent.

*** Pour plus d'informations sur les équivalences reconnues par le ministre, consultez la Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues qui se trouve sur le site web du ministère de la Famille.**

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES :

Vous disposez d'une expérience pratique significative en éducation à l'enfance? Vous avez développé de solides compétences dans le domaine grâce à des expériences professionnelles passées et de vie? Bonne nouvelle! Vous pouvez dès maintenant faire reconnaître vos acquis et vos compétences par un établissement d'enseignement.

Informez-vous sur le sujet auprès d'un cégep ou d'un collège près de chez vous offrant le programme de formation en techniques d'éducation à l'enfance et le service de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). Ainsi, vous pourriez obtenir votre diplôme plus tôt que prévu!

À NOTER

Afin de travailler dans le secteur de la petite enfance, vous devez avoir en main une attestation d'absence d'empêchement délivrée par un corps de police du Québec et pour la majorité des postes, une preuve de réussite d'un cours de secourisme adapté à la petite enfance datant d'au plus trois ans.

Travailler dans un service éducatif prérequis à l'emploi

J'ÉLÈVE LA
PROFESSION

LE MILIEU FAMILIAL



Responsable en services éducatifs en milieu familial (RSE)	Assistante d'une responsable en services éducatifs en milieu familial	Remplacante d'une responsable en services éducatifs en milieu familial
<ul style="list-style-type: none"> Un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance ou un DEC en techniques d'éducation en services de garde; OU 	<ul style="list-style-type: none"> Un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance ou un DEC en techniques d'éducation en services de garde; OU 	<ul style="list-style-type: none"> Un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance ou un DEC en techniques d'éducation en services de garde; OU
<ul style="list-style-type: none"> Toute équivalence reconnue par le ministre (par exemple: une attestation d'études collégiales (AEC) en techniques d'éducation à l'enfance d'un minimum de 1 200 heures jumelée à trois (3) années d'expérience pertinente reconnue aux fins de la qualification)*; OU 	<ul style="list-style-type: none"> Toute équivalence reconnue par le ministre (par exemple: une attestation d'études collégiales (AEC) en techniques d'éducation à l'enfance d'un minimum de 1 200 heures jumelée à trois (3) années d'expérience pertinente reconnue aux fins de la qualification)*; OU 	<ul style="list-style-type: none"> Toute équivalence reconnue par le ministre (par exemple: une attestation d'études collégiales (AEC) en techniques d'éducation à l'enfance d'un minimum de 1 200 heures jumelée à trois (3) années d'expérience pertinente reconnue aux fins de la qualification)*; OU
<ul style="list-style-type: none"> Une formation d'une durée d'au moins 45 heures portant sur le rôle d'une personne responsable en services éducatifs en milieu familial; le développement de l'enfant; la sécurité, la santé et l'alimentation et le programme éducatif prévu par la loi. 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation d'au moins douze (12) heures portant sur le développement de l'enfant. Cette formation doit être suivie par l'assistante au plus tard six (6) mois après son entrée en fonction. 	<ul style="list-style-type: none"> Une formation d'au moins douze (12) heures portant sur le développement de l'enfant. Cette formation doit être suivie par la remplaçante au plus tard six (6) mois après son entrée en fonction.

De plus, la RSE doit suivre annuellement six (6) heures d'activités de perfectionnement portant sur les sujets énumérés au point 3 de la présente section et dont au moins trois (3) heures portent sur le développement de l'enfant et le programme éducatif prévu par la loi.



De plus, afin d'élever la profession en milieu familial, vous devez obtenir d'un médecin un certificat attestant votre bonne santé physique et mentale vous permettant d'assurer le bien-être des enfants!

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE)

Éducatrice (qualifiée)	Éducatrice (non qualifiée)	Éducatrice spécialisée
<ul style="list-style-type: none"> Un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance ou un DEC en techniques d'éducation en services de garde; OU Toute équivalence reconnue en vertu de la Directive concernant l'évaluation de la qualification du personnel de garde et les équivalences de formation reconnues du ministère de la Famille (par exemple: une attestation d'études collégiales (AEC) en techniques d'éducation à l'enfance d'un minimum de 1 200 heures jumelées à trois (3) années d'expérience pertinente reconnue aux fins de la qualification)*. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune condition minimale particulière n'est exigée. <p>Cependant, être diplômée d'une attestation d'études collégiales (AEC) en techniques d'éducation à l'enfance facilite l'embauche. De plus, il est à noter que plusieurs CPE exigent comme condition à l'emploi une attestation d'études collégiales (AEC) réussie en techniques d'éducation à l'enfance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation spécialisée; OU Toute équivalence reconnue par le ministère de la Famille.
Aide-éducatrice	Responsable en alimentation / Cuisinière	Préposée
<ul style="list-style-type: none"> Aucune formation particulière n'est exigée. 	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme d'études professionnelles (DEP) en cuisine d'établissement OU l'équivalent. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune formation particulière n'est exigée.
Adjointe administrative	Commis-comptable ou secrétaire-comptable	Secrétaire-réceptionniste
<ul style="list-style-type: none"> Un diplôme d'études collégiales (DEC) en technique de comptabilité et de gestion OU l'équivalent. 	<ul style="list-style-type: none"> Un diplôme d'études professionnelles (DEP) en comptabilité OU l'équivalent. 	<ul style="list-style-type: none"> Un diplôme d'études professionnelles (DEP) en secrétariat OU l'équivalent.

